

*Affaires courantes*

par le désir des jeunes Canadiens, et non de la vieille génération, de voir un pays bilingue.

C'est le véritable héritage que Laurendeau et la commission royale nous ont laissé. C'est notre vision du Canada.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**DÉPÔT DU ONZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION  
PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

**M. Bob Hicks (Scarborough-Est):** Madame la Présidente, j'ai consciencieusement tenté pendant près d'une semaine de déposer ce rapport.

C'est avec grand plaisir, en conformité de l'article 34 du Règlement, que je dépose à la Chambre, dans les deux langues officielles, le onzième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

\* \* \*

[*Français*]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROJET DE LOI C-38—PRÉSENTATION DU RAPPORT

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquence, avec modifications.

Le rapport est préparé par le président du Comité, M. MacLellan, et je le présente en son nom.

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION—TRENTE ET UNIÈME  
RAPPORT

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le trente et unième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

**LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS  
RACIALES**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté))** demande à présenter le projet de loi C-63, intitulé: «Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales».

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[*Traduction*]

**LOI SUR LES BANQUES**

## MESURE MODIFICATIVE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt)** demande à présenter le projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur les banques (pratiques bancaires équitables).

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Rodriguez:** Madame la Présidente, le projet de loi prévoit que certains services bancaires de base seront entièrement gratuits. En outre, les frais de service bancaire sont gelés, avec effet rétroactif. Troisièmement, les Canadiens qui ont des plaintes à formuler au sujet des frais de service bancaire pourront désormais s'adresser à un protecteur du citoyen.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)